



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°44

Date de Publication
14 AVR. 2022
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
14 AVR. 2022
Date de la convocation
22 mars 2022

Présents :

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, HERVE GENOVESI, LAFAYSSE, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, REYMOND.

Pouvoirs :

Mme LABI-MALAKIAN à Mme le Maire
Mme LOVERA à Mme Patricia HATEMIAN-SOLARI
Mme VAUTRIN à Mme LAFAYSSE
M. MORTELETTE à Mme MATEO
M MAS-FRAISSINET à M. FAVIER

Monsieur Evan DE SOUSA a été élu secrétaire

Objet : Personnel communal. Service Police Municipale. Création de trois emplois non permanents d'assistant temporaire de la Police Municipale pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Madame le Maire expose à ses collègues que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité lié à la saison estivale, il est nécessaire de créer 3 emplois non permanents d'Assistant Temporaire de la Police Municipale sur le grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, dont les missions sont les suivantes :

- Etat des lieux des plages
- Affichage des résultats des analyses de la qualité des eaux de baignades
- Patrouille nautique

Les agents recrutés seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial, conformément au planning déterminé par le responsable du service sécurité publique en fonction des besoins.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver la création de trois postes non permanents telle que mentionnée ci-dessus et d'inscrire les crédits correspondants au budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 29 mars 2022.

Le Maire,
Danielle MILON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE CASSIS" at the top and "1840" at the bottom, with a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.